

REÇU À LA PRÉFECTURE
12 DEC. 2023

**SYNDICAT MIXTE POUR
LE SCoT COLMAR-RHIN-VOSGES**

Séance du Comité Syndical
du 29/11/2023

Délibération n°11/2023

**Adhésion du Syndicat Mixte à l'Agence d'urbanisme de Strasbourg Rhin Supérieur
(ADEUS)**

Etaient présents : 67 délégués titulaires ou suppléants

REBERT Christian, DANJEAN Anne-Lucie, SAUTIVET Thierry, GEBHARD Claude, BUCKEL Michel, HELMLINGER Marie-Joseph, ANTONY François, HANS Monique, STRAUMANN Éric, SPITZ Michel, HELDERLE Olivier, BASS Paul, SIGRIST Etienne, FOLLIGUET Isabelle, ROMANO Angelo, TINGEY André, HENRY Maurice, MARTINEZ Brigitte, WINKELMULLER Laurent, VONTHRON Daniel, STOEBNER Thierry, STURM Alfred, MIGLIACCIO Patricia, HABERKORN Raymond, REINHEIMER Bernard, WEICK Alfred, DISCHINGER Pierre, MARTIN Monique, BOUCHE Marc, KURY Guy, HABLITZ Christophe, OHLMANN Grégory, FURLING Maxime, ROMAIN Anne-Véronique, MULLER Éric, BESSEY Thierry, DEYBACH Heidi, SCHULLER Jean-Marc, BUSCH Michel, SCHLUSSEL Benoît, SCHOEPFF Daniel, VOGEL Pierre, TAILLEFER Jean-Luc, BETTER Philippe, BUECHER Jean-Paul, VOINSON Michel, BOESCH Monique, KUENTZMANN Mireille, LEY Richard, WISS Fabienne, LAMY Réjane, BURGARD Gabriel, TANNACHER Gèneviève, NICOLE Serge, GERARD Frédéric, BALTZINGER Richard, MARSCHALL Patrice, BONNET Matthieu, URBAN Sylvie, JAEGER Luc, VOGEL Maïté, DIETRICH Martin, FREYBURGER Benoît, GERBER Hélène, FORNARA Rosalie, SCHMIDT Florent, SCHOTT Jean-Luc

Etaient également présents :

UHLRICH-MALLET Odile (suppléante de M. Éric STRAUMANN) et Grégory DELATTRE, directeur du SCoT

Rapporteur : Monsieur le Président

L'article L.132-6 du Code de l'urbanisme permet aux collectivités territoriales et aux établissements publics qui contribuent à l'aménagement et au développement des territoires de créer avec l'Etat des organismes de réflexion et d'études appelés « agences d'urbanisme », constitués sous la forme associative Loi 1901.

L'ADEUS, l'Agence d'urbanisme de Strasbourg Rhin supérieur, réalise pour ses membres des travaux collectifs et d'intérêt général, conduits en commun dans un souci d'harmonisation des politiques publiques.

L'Agence d'urbanisme contribue aujourd'hui à l'émergence de stratégies et de projets en matière d'aménagement et de développement pour le compte de l'ensemble de ses membres. Elle a mis en évidence, ces dix dernières années, les identités propres de chacun de ses membres à travers les documents d'urbanisme, les projets de territoire et de façon plus générale la globalité de ses travaux.

L'ADEUS a souligné la place particulière qu'occupe le Rhin supérieur de Karlsruhe au Nord, à Bâle au sud, et dont l'Alsace est la composante française. L'Agence a développé la compréhension du territoire du Grand Est en réseau avec les Agences d'urbanisme de la Région. Elle inscrit également son activité dans le réseau de l'ingénierie du territoire alsacien et collabore ainsi avec ses membres et plus particulièrement avec l'ADAUHR (Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin) avec laquelle elle partage plusieurs compétences.

Un programme de travail partenarial est élaboré chaque année en concertation entre l'Agence d'urbanisme et ses membres. Les activités inscrites à ce programme partenarial ne relèvent ni du droit de la concurrence ni du droit de la commande publique, selon la note technique ETLL1509571N (BO 2015-09 du 25 mai 2015) du 30 avril 2015.

Compte tenu de l'intérêt pour le Syndicat Mixte pour le SCoT Colmar Rhin Vosges de participer au programme de travail partenarial mis en œuvre par l'Agence d'urbanisme, il est proposé au Conseil Syndical de demander l'adhésion du Syndicat Mixte à l'ADEUS. Cette demande sera soumise à l'agrément du Conseil d'Administration de l'ADEUS du 14 décembre 2023 et ratifiée par la prochaine Assemblée générale.

Les membres de l'ADEUS sont répartis en collèges en fonction de leur statut. Le Syndicat mixte, en cas d'adhésion, serait être intégré dans le collège 2 composé des syndicats mixtes des s intercommunaux. L'adhésion à l'Agence donne lieu au versement d'une cotisation annuelle dont les règles de calcul et les montants sont décidés annuellement par l'Assemblée générale de l'Agence. La cotisation du Syndicat Mixte à l'ADEUS serait effective à partir de 2024 et calculée selon le taux voté par l'Assemblée Générale de l'ADEUS qui est de 0,0259 € par habitants en 2023 (soit 4 242 euros en 2023).

Le Syndicat Mixte disposerait d'un représentant à l'Assemblée Générale de l'Association avec droit de vote.

En conséquence, le Comité syndical,

Décide à l'unanimité :

- D'adhérer à l'ADEUS, l'Agence d'urbanisme de Strasbourg Rhin supérieur et de verser une cotisation annuelle à partir de 2024,
- D'inscrire les budgets nécessaires à cette adhésion au budget principal 2024 et suivants
- De désigner M.Michel SPITZ, Président du Syndicat Mixte, pour représenter le Syndicat Mixte à l'Assemblée générale de l'ADEUS.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette adhésion.

Le Président.

REÇU À LA PREFECTURE
12 DEC. 2023

